



Délibération n° 23/ 2021

**Département de l'Hérault
Commune de PIGNAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**

L'an deux mille vingt et un, le sept Juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, en salle du conseil municipal, après convocation légale, sous la présidence de Madame Michelle CASSAR, Maire,

Etaients présents :

M. ARCAY Martin, M. BIEGEL Julien, Mme BOSH Sylvia, Mme CALMES Anne-Marie, Mme CASSAR Michelle, Mme CINÇON Sylvie, M. CHOLBI Jean-Claude, Mme DUBOUCHER Danièle, M. GERVAIS Marc, M. GIL Michaël, Mme GIMENEZ Véronique, M. GRILL Christophe, Mme IRIBARNE Isabelle, Mme LACUBE Danièle, Mme MARCILLAC Monique, M. MESSINA Gaspard, M. PAGEZE Thierry, Mme QUEVEDO Karine, M. QUILES Thierry, M. SAMMUT Jean-Pascal, M. SIE Rémi, Mme THALAMAS Fabienne, Mme TROCHAIN Katia, Mme ZONCA Jeanne.

Absents excusés :

M. BARDIN Olivier (pouvoir à Mme IRIBARNE Isabelle), M. DELAUZE Daniel (pouvoir à Mme Sylvie CINÇON), Mme GUYONNET Gaëlle (pouvoir à M. GRILL Christophe), M. MATTERA Patrick (pouvoir à Mme LACUBE Danièle), M. SABLOS Gérard (pouvoir à M. BIEGEL Julien)

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Katia TROCHAIN a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Sécurité – Comité communal feux de forêts – Création

Madame Sylvie CINÇON, Adjointe au Maire, déléguée au développement durable, à la sécurité et aux mobilités, expose au conseil municipal :

Madame CINÇON expose au Conseil Municipal la proposition de créer sur la Commune un Comité Communal Feux de Forêts (C.C.F.F.) dont la mission est d'apporter son concours au Maire en matière :

- D'information et de sensibilisation du public,
- De débroussaillage,
- D'équipement du terrain,
- De surveillance et d'alerte,
- D'assistance et de secours contre les incendies de forêts (en appui de l'action des sapeurs-pompiers)

Le C.C.F.F. adhérerait à l'Association Départementale des C.C.F.F. et pourrait bénéficier à ce titre de subventions d'équipement.

Elle demande également au Conseil de la désigner comme représentante de la Commune au C.C.F.F., Madame le Maire étant Présidente de droit.

Commune de PIGNAN (Hérault)

Délibération n° 23/2021

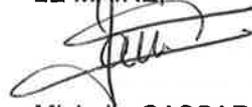
Objet : Sécurité – Comité communal feux de forêts – Création

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE DE CREER** un Comité Communal Feux de Forêts (C.C.F.F.) ;
- **ADHERE** à l'Association Départementale des C.C.F.F. de l'Hérault ;
- **DESIGNE** Madame Sylvie CINÇON comme représentante de la Commune au C.C.F.F. afin d'en assurer la coordination.

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de présents : 24
Nombre de votants : 29 (dont 5 pouvoirs)
Votes : 29
Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,



Michelle CASSAR



Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette
délibération a été affiché à la porte de la mairie ;
que la convocation du conseil avait été faite le 29 juin 2021

Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN